

en

ville

J'habite

BAREME DES HONORAIRES*

VENTES

BIENS D'HABITATION

Transactions d'un montant inférieur ou égal à 75 000 €	6 000 € TTC
Transactions d'un montant supérieur à 75 000 € et ≤ 100 000 €.....	8% TTC maximum
Transactions d'un montant supérieur à 100 000 € et ≤ 200 000 €...	7 % TTC maximum
Transactions d'un montant supérieur à 200 000 € et ≤ 400 000 €...	6 % TTC maximum
Transactions d'un montant supérieur à 400 000 € et ≤ 500 000 €...	5 % TTC maximum
Transactions d'un montant supérieur à 500 000 €	4 % TTC maximum

FONDS DE COMMERCE – LOCAUX COMMERCIAUX

Transactions d'un montant ≤ 100 000 €.....	10 000 € HT
Transactions d'un montant > 100 000 €.....	10 % HT

LOCATIONS

BIENS D'HABITATION

Visite, constitution et rédaction du dossier : 8 € TTC / m²
Etat des lieux : 3 € TTC / m²
Honoraires partagés - 50% bailleur - 50% locataire

LOCAUX PROFESSIONNELS

2 mois de loyers
Honoraires partagés - 50% bailleur - 50% locataire

ESTIMATIONS – AVIS DE VALEUR

Estimation → Indication verbale d'un prix de vente: gratuit
Avis de valeur avec délivrance d'une attestation..... 180 € TTC

Tous les prix affichés s'entendent FRAIS D'AGENCE INCLUS , selon le mandat :

- A charge du vendeur ou à charge de l'acquéreur *
- *Selon convention

Cette agence ne détient aucun fonds autres que ceux de sa rémunération

Agence immobilière « J'HABITE EN VILLE »

Sarl CECI - Place Gérard Pérot - 16000 ANGOULEME

Tel : 05.45.90.99.88

Site www.habiterenville.fr

email : contact@habiterenville.fr

Carte professionnelle n° 36

délivrée par la préfecture de la Charente RCS : Angoulême 93B0291 Sarl au capital de 7 622,45 €

Assurance RC professionnelle : AREAS -75008 PARIS Garantie financière : Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010